

LE DOSSIER

- Été lesparrain : retour en images

Rentrée scolaire 2025

Seconde campagne de ravalement de façade

Du côté du PAG (PCS, Municipales 2026)

Actions du CCAS

Agenda



Com' esparre médoc

N°60 # Magazine municipal d'informations / Septembre-Octobre 2025 #

RENTÉE SCOLAIRE 2025 DANS NOS ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES



<https://www.lesparre-medoc.fr/>

Ville de Lesparre-Médoc
Résolument durable

Lire p4

Magazine municipal d'informations édité par la Ville de Lesparre-Médoc

37, cours du Maréchal de Lattre de Tassigny
33340 Lesparre-Médoc

Téléphone : 05 56 73 21 00

e-mail : secretariat.maire@mairie-lesparre.fr

Horaires d'ouverture au public :

Du lundi au vendredi
08h30 à 12h30 et 14h00 à 17h00

Directeur de publication :

Bernard GUIRAUD, maire

Rédaction et coordination :

Sylvaine Messyas, Danielle Fernandez,
Murielle Garrigou, Jean-Claude
Laparlière, Jean-Charles Daudou,
Sandrine Saumon, Mickaël Le Goarant

Conception : Mairie de Lesparre

Impression :

Imprimerie La Médulienne - Soulac/mer

Crédits photos :

Ville de Lesparre-Médoc, Mickaël Le
Goarant, Aurélien Cadret

Tirage : 3 400 exemplaires

Dépôt légal : à parution

ISSN 2494-1077

PRATIQUE

Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS)
05 56 73 21 00 - Choix 2

Police Pluricomunale
05 56 73 21 06

Communauté de Communes
Médoc Cœur de Presqu'île
05 56 41 66 60

Clinique Mutualiste de Lesparre-Médoc
05 56 73 10 00

SAMU 15

Gendarmerie
17 ou 05 56 73 46 70

Pompiers
18 ou 05 56 73 40 11



L'AFFICHEUR DE POCHE

Retrouvez toute l'actualité de votre ville sur CentoAccess

INFORMEZ
ALERTEZ
IMPLIQUEZ

TÉLÉCHARGEZ MAINTENANT

ANDROID IOS



Lien Android



Lien iOS

SOMMAIRE

2 Une double inauguration

3 Édito de M. le Maire

3 Accueil des nouveaux arrivants

4 Rentrée scolaire

5 Tribune libre

6 Seconde campagne de ravalement de façade

7 Base d'Adresse Nationale et Locale

7 Obligation Légale de Débroussaillage (OLD)

8 Du côté du PAG

9 Actualités du CCAS

#10 Retour en images de l'été lesparrain

#11 Retour en images de l'été lesparrain

#12 À vos agendas



Une double inauguration le 26 août 2025

Dans un premier temps, le maire de Lesparre, Bernard Guiraud a dévoilé une plaque au stade municipal, baptisant celui-ci du nom de son prédécesseur, Bernard Prévot, maire de 1977 à 2008. Ensuite, la nombreuse assistance s'est retrouvée à la mairie pour inaugurer "la galerie des maires", la salle de réception et de mariages.

Parmi l'assistance, on pouvait noter la présence de son fils Jérôme Prévot, de sa fille Armelle et de son épouse, Marie-Claire, accompagnés de plusieurs membres de leur famille, de nombreux adjoints et conseillers des équipes de Bernard Prévot ainsi que des membres du personnel communal qui avaient travaillé avec lui. Tous étaient fiers et satisfaits d'un tel hommage à celui qui avait servi Lesparre pendant plus de trente ans, faisant de Bernard Prévot, le maire à la plus longue carrière municipale de notre commune.



édito

Chères lesparraïnes, chers lesparraïns,

L'été s'est achevé en emportant avec lui son long cortège de manifestations festives

Notre ville en effet a été animée durant 3 mois par une richesse d'événements qui mérite d'être soulignée

Un immense merci à toutes celles et ceux — bénévoles passionnés, associations dynamiques — qui ont donné de leur temps et de leur énergie pour offrir aux habitants et aux visiteurs une image vivante et accueillante de Lesparre.

Quelle effervescence ! Gala de danse du CALM devant plus de 1000 spectateurs (encore merci à Mme la Maire de Saint-Estèphe qui nous accueille dans sa salle des fêtes), fête de la Rosière, concert d'été du Fil Rouge, bal des pompiers avec une affluence record, 75e foire aux vins, et encore les Médiévales. Toutes ces manifestations rayonnent aujourd'hui bien au-delà de la commune.

Tous ces événements nécessitent une grande préparation logistique. Ils réclament de nombreux matériels, de la coordination, et surtout... beaucoup de cœur à l'ouvrage.

À vous toutes et tous, un grand merci.

Je tiens également à saluer nos équipes municipales. Nos agents ont su jongler entre les impératifs des festivités, tous les travaux du quotidien (propreté, espaces verts...) et la maintenance et rénovation de nos bâtiments, notamment les écoles. Ces dernières sont l'objet chaque été de toute notre attention.

Concernant nos établissements scolaires justement, nous avons frôlé la catastrophe le 25 juillet dernier.

En début d'après-midi, un incendie s'est déclaré à l'étage de l'école primaire Beaugency, au niveau de la charpente. L'alerte a pu être donnée très rapidement du fait de la vigilance d'un voisin et de la présence du centre de loisirs. Les pompiers, arrivés sur place en un temps très court, ont maîtrisé rapidement l'incendie grâce à un important dispositif en moyens humains et matériels. Le pire a été évité. L'efficacité de nos pompiers a permis de limiter le sinistre à une seule pièce et à une petite partie de toiture. Rien qui puisse empêcher la rentrée de se faire normalement. Encore un grand merci à eux.

Et puisque je parle de rentrée, je tiens à saluer ici l'ensemble des enseignants et des agents communaux qui ont assuré la reprise des cours le 1er septembre. Ils ont toute ma considération.

Je n'oublie pas nos agentes de la cuisine centrale et leur cheffe, qui assurent quotidiennement la confection de plus de 500 repas. Comme cela m'a été dit lors de la réception des nouveaux arrivants par de jeunes parents, c'est bon et les enfants mangent bien. C'est une grande satisfaction pour nous. D'autant plus que quand les enfants mangent bien cela limite considérablement le gaspillage alimentaire dont on a fait un de nos chevaux de bataille. Et dans cette lutte, les enfants ne cessent de nous surprendre. Leur grande implication témoigne de leur intérêt aujourd'hui pour l'environnement et le développement durable. Un bon point pour l'avenir.

Bernard GUIRAUD, maire de Lesparre

1^{er} vice-président de la communauté de communes Médoc Cœur de Presqu'île

Accueil des nouveaux habitants : une cérémonie sous le signe de la convivialité

Le 6 septembre dernier, Lesparre-Médoc a accueilli ses nouveaux habitants lors d'une cérémonie organisée dans la Galerie des Maires, inaugurée le 26 août 2025, au sein de la mairie. Ce lieu emblématique, chargé d'histoire locale, a offert un cadre solennel et accueillant à cette rencontre annuelle.

En présence de Monsieur le Maire, Bernard Guiraud et de nombreux élus, la cérémonie a débuté par une présentation de la ville et de ses nombreux atouts : qualité de vie, dynamisme associatif, équipements publics... Autant d'éléments qui font de Lesparre-Médoc une commune où il fait bon vivre.

Les nouveaux Lesparraïns ont ensuite été invités à se présenter, en indiquant leur adresse et en partageant leurs premières impressions. Plusieurs ont salué l'accueil chaleureux et le cadre de vie agréable, tandis que certains ont exprimé des préoccupations, notamment concernant la vitesse excessive sur certains axes routiers. Ces remarques ont été entendues avec attention par les élus, soucieux d'améliorer la sécurité et le confort de tous.

La cérémonie s'est conclue par un temps d'échanges convivial, autour d'un verre de l'amitié. Ce moment a permis aux nouveaux arrivants de faire connaissance entre eux et avec leurs élus, dans une atmosphère détendue et bienveillante.

La rentrée des classes est un moment toujours important de notre vie collective, pour les nombreux petits Lesparriens qui reviennent sur les bancs de l'école, mais aussi, bien sûr, pour leurs parents dont l'engagement et le soutien sont essentiels à la réussite de leurs enfants.

On ressent l'intensité particulière de ces journées, où la nostalgie des grands qui ont quitté l'école se mêle à la fébrilité des petits qui s'apprêtent à la retrouver. La réussite éducative des enfants de Lesparre, mais aussi leur épanouissement, figurent parmi les objectifs primordiaux de la municipalité. Nous affirmons que l'Ecole est mère de la République et qu'elle est la plus noble de toutes nos institutions.

Cette année encore, les personnels de la ville se sont fortement mobilisés pour répondre à ce rendez-vous. L'incendie qui a touché un secteur de l'école M.BEAUGENCY a quelque peu modifié le planning des agents impliqués dans la maintenance des établissements scolaires de la ville mais nos 4 écoles ont pu accueillir les élèves dans les meilleures conditions. A noter que les 8 classes maternelles réparties sur les deux écoles J.PRÉVERT et A.FRANK et les 16 classes élémentaires situées sur M.BEAUGENCY et P. et M.CURIE ont toutes été pourvues en personnel enseignant dès la rentrée, malgré quelques mouvements (départs et arrivées) et un changement de Direction au sein de l'école maternelle A.FRANK. En effet, après de nombreuses années à la tête de cette école maternelle et de dévouement auprès des petits élèves, Madame VALLES BOF a fait valoir ses droits pour profiter d'une retraite amplement méritée et que nous lui souhaitons la plus longue et heureuse possible.

Sa remplaçante, Madame Aurélie MALLET était déjà en poste sur notre commune sur une école élémentaire et assure désormais la Direction de l'école maternelle A.FRANK. Nous lui souhaitons une pleine réussite dans ses missions.

Comme chaque année, les agentes du service scolaire, encadrées par les coordinatrices, Maïté et Alice, se sont attachées à rendre les locaux accueillants et c'est avec leur empathie, leur dévouement et leur dynamisme habituels qu'elles ont retrouvé les élèves et leurs familles. Elles animeront cette année encore divers ateliers, l'aide aux devoirs et exercices sportifs et s'investiront avec la même énergie et pédagogie auprès des enfants dans la démarche de réduction des déchets alimentaires. Nous poursuivrons les challenges dans ce domaine en collaboration avec le service de restauration municipal très attentif à la satisfaction des enfants.

Belle année scolaire à tous !



Aurélie MALLET



Sécurité et stationnement aux abords de l'école

Le niveau Vigipirate « urgence attentat » s'applique sur l'ensemble du territoire.

Le ministère de l'Éducation Nationale demande à chacune et chacun, personnels de l'Éducation Nationale, parents d'élèves, élèves de prendre connaissance des consignes de sécurité et de les respecter afin d'améliorer le niveau de sécurité dans nos écoles et établissements publics.

Ainsi, le stationnement, même bref, est interdit devant les établissements scolaires (école, collège, lycée).



Interdiction de fumer dans de nouveaux lieux publics depuis le 1er juillet

Depuis le 1er juillet 2025, il est interdit de fumer dans un certain nombre de lieux nouveaux :

- Les « zones affectées à l'attente des voyageurs, pendant les heures de service », dans les transports collectifs – c'est-à-dire non seulement les abribus mais également les zones d'attente non couvertes ;
- « Un périmètre déterminé » autour des écoles, collèges et lycées, publics et privés, aux heures d'ouverture ;
- « Un périmètre déterminé » autour des établissements destinés à l'accueil, la formation ou l'hébergement de mineurs, aux heures d'ouverture ;
- « Un périmètre déterminé » autour des espaces non couverts des bibliothèques et des équipements sportifs, aux heures d'ouverture ;
- Sur les plages « bordant les eaux de baignade » ;
- Dans les parcs et jardins publics.



Groupe de la majorité : Pour que Lesparre vive avec son temps

À l'approche des élections municipales des 15 et 22 mars 2026, la rentrée marque également l'entrée dans une période de réserve pré-électorale.

Conformément aux principes de neutralité et d'équité entre les candidats, cette période impose à l'ensemble des élus et des collectivités territoriales une vigilance particulière dans leur communication publique.

Dans ce contexte, la majorité municipale a fait le choix de ne plus s'exprimer dans l'espace réservé aux groupes politiques déclarés au sein du conseil municipal, et ce jusqu'à la fin du mandat actuel. Cette décision vise à garantir un traitement équitable de la parole publique et à respecter pleinement les règles encadrant la communication institutionnelle en période pré-électorale.

Les autres groupes politiques représentés au sein du conseil municipal conservent, s'ils le souhaitent, la possibilité de s'exprimer dans cet espace, dans le respect du cadre légal.

Nous vous remercions de votre compréhension et restons pleinement mobilisés pour assurer la continuité du service public et le bon fonctionnement de la commune.



Groupe d'opposition : Lesparre au Quotidien

Rentrée studieuse pour cette dernière ligne droite de notre mandat. Notre programme reste inchangé avec les sempiternels dossiers à défendre : un marché hebdomadaire et un centre-ville que l'on souhaite rendre attractifs, des policiers municipaux en nombre suffisant pour assurer la sécurité de notre cité, une aire de camping-cars, un éclairage public opportun, une voirie entretenue, des initiatives écologiques, un site de la Bécade à exploiter, etc... la liste est non exhaustive et notre priorité reste de faire entendre vos voix et opinions par nos débats, interrogations et votes.



Groupe d'opposition : Autrement la ville

Les temps ne sont plus aux maires promettant un improbable futur heureux en décidant de tout mais aux élus capables de méliorisme dans l'intelligence du collectif, le prisme communal n'étant plus celui des problèmes et encore moins celui des solutions, mais la valeur du bien commun.

La mise en place depuis 2018, d'un dispositif d'aides communales pour les travaux de ravalement des façades sur les immeubles de centre-ville, a permis de subventionner de nombreux travaux de préservation et de valorisation du patrimoine architectural Lesparrien.

Le ravalement de façade, qu'est-ce que c'est ?

On entend par ravalement de façades toute opération qui a pour but de **remettre les façades en bon état de propreté**. Il faut entendre par façade d'immeuble la partie bâtie maçonnée ainsi que tout élément constitutif tels que les dispositifs de fermeture (menuiseries extérieures, châssis, volets, persiennes, rideaux métalliques, ferronneries, etc.), les modénatures (corniches, statues, frises décoratives, etc.) et les ouvrages divers de protection (garde-corps, barres d'appui, zingueries, etc.). Les travaux concernent les façades donnant sur rue comme sur cour, les murs aveugles ou encore les pignons, visibles du domaine public.

Une obligation de ravalement tous les 10 ans

Le Code de la Construction et de l'Habitation (articles L.126-2 et L.126-3), impose que les façades soient entretenues au moins tous les 10 ans. En cas de défaillance, le Maire peut ordonner la mise en œuvre de ces travaux dans un délai donné.

A ce titre et afin d'encourager la préservation des façades, la ville de Lesparre Médoc a été inscrite, par arrêté préfectoral en date du 16/09/2016, sur la liste des communes soumises à l'obligation de ravalement décennal. Le conseil municipal avait alors validé cette obligation et lancé une première campagne dans le centre-ville visant la place du Mal Foch, la rue Jean Jacques Rousseau et la Place Gambetta. Cette dernière étant arrivée à échéance le 31/12/2024, une seconde campagne a débuté le 1er septembre 2025 et ce, pour 3 ans.

L'objectif poursuivi par ces campagnes étant avant tout de favoriser l'embellissement de la ville, améliorant ainsi l'attractivité des quartiers qui la composent.

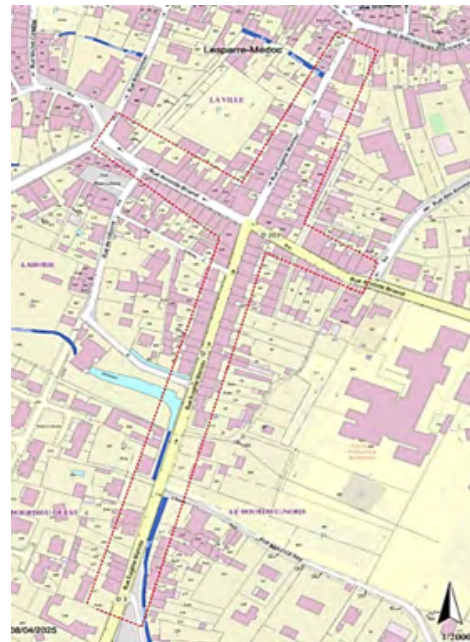
Un nouveau périmètre accompagné de subventions

Par délibération en date du 10 Juillet 2025, le Conseil Municipal a décidé que le nouveau périmètre retenu pour l'obligation de ravalement de façade est celui des **rues Eugène Marcou et Aristide Briand** telles que définie sur le plan ci-après.

Cette obligation est entrée en vigueur **le 01/09/2025** pour une période de 3ans. Les personnes concernées par cette obligation seront prochainement destinataires d'un courrier explicatif.

Comme lors de la première campagne, et afin de soutenir les (co)propriétaires dans l'effort financier qui leur est demandé, la commune accompagne cette seconde opération d'un **plan de subventions communales** pour les travaux réalisés entre le 01/09/2025 et le 01/09/2028.

Pour tout renseignement sur les aides financières et les démarches préalables à vos travaux de ravalement de façade vous pouvez contacter le service urbanisme au 05.56.73.21.00 ou par mail à l'adresse : urbanisme@mairie-lesparre.fr



Relève des compteurs d'eau

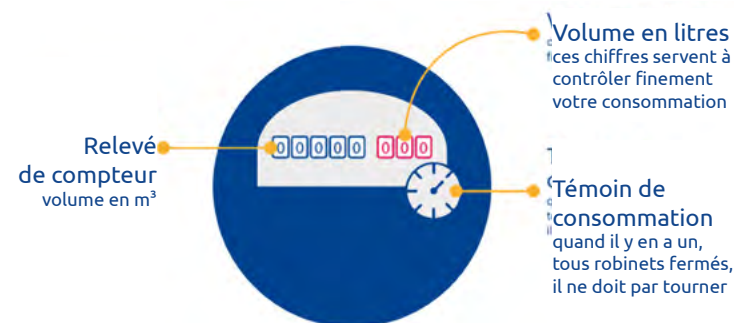
Prochaine relève : à partir du 29/09/2025

Nous vous remercions de bien vouloir faciliter l'accès à votre compteur.

Prochaine facturation : à partir du 31/10/2025

Paiement de la facture directement auprès des services de la Régie des eaux au 80 rue Eugène Marcou à Lesparre-Médoc.

Pour tout renseignement, merci de contacter la Régie des eaux au 05.54.56.00.23



Une Base Adresse est une base de données comprenant toutes les adresses sur un territoire. A l'échelle de la commune elle porte le nom de Base Adresse Locale (BAL). Chaque mairie répertorie son adressage, et une fois vérifié et certifié, le publie en ligne sur le site <https://adresse.data.gouv.fr/> pour venir constituer la Base Adresse Nationale (BAN).

Une base d'adresse, quel intérêt ?

De nombreux systèmes nécessitent l'utilisation d'adresses précises pour délivrer des services à domicile. A titre d'exemple les services d'urgences (pompiers, SAMU, polices, etc.), les opérateurs pour le déploiement du réseau Fibre ou encore les sociétés de livraison ont besoin de consulter une base adresse pour leurs opérations. Plusieurs bases adresses existent actuellement et engendrent des confusions sur certains numéros ou noms de voies. L'Etat a mis en place la Base Adresse Nationale (BAN) pour répondre à cette problématique. Elle est la base de données d'adresses officiellement reconnue par l'administration et partagée en open data pour faciliter sa diffusion et réutilisation.

La BAL de Lesparre Médoc

La commune a engagé la mise à jour de sa BAL et procédé à la certification des adresses de son territoire.

ACCES A LA BAL DE LESPARRE MEDOC :

https://adresse.data.gouv.fr/carte-base-adresse-nationale?id=33240#45.304692_-0.943370_16.12

Les adresses de la Base Adresse Locales peuvent être certifiées (logo vert) ou en cours de certification (logo gris). Une adresse certifiée est déclarée authentique.

Votre adresse est-elle bien renseignée ?



Consulter le site internet : <https://adresse.data.gouv.fr/>

Si votre adresse ne figure pas dans la BAL, si cette dernière est incorrecte ou si vous avez besoin rapidement d'une certification pour vos démarches administratives, vous pouvez signaler la situation au service urbanisme soit par courrier soit par mail à l'adresse urbanisme@mairie-lesparre.fr.

Après vérification des informations transmises, la BAL pourra être rectifiée et/ou mise à jour.

BON À SAVOIR

L'obligation de débroussaillage incombe à tout propriétaire de constructions, chantiers ou installations de toute nature, situés à moins de 200 m de bois et forêt (un transfert de la charge peut être mentionné dans un contrat de location, mais il n'entraîne pas de transfert de responsabilité). Il faut alors débroussailler sur une profondeur de 50 mètres autour de ces équipements.

En zone urbaine, la totalité de la parcelle, bâtie ou non, doit être débroussaillée, sans tenir compte des limites de propriété ! Le débroussaillage doit être effectué y compris sur les terrains voisins, après en avoir informé leurs propriétaires (un modèle de courrier pour solliciter le propriétaire voisin est disponible dans la documentation ci-dessous).

Débroussailler consiste à réduire la densité de végétation au sol et aérienne : réduire les herbes hautes, buissons, arbustes (sous-bois), en densité trop importante, séparer les cimes et élaguer certains arbres. Ces travaux peuvent être assurés personnellement ou sous-traités à une entreprise de travaux forestiers. Les végétaux coupés doivent être compostés, broyés ou déposés en déchetterie.

Pour en savoir plus sur le débroussaillage, consultez la foire aux questions de l'ONF :

<https://www.onf.fr/vivre-la-foret/+/1525::foire-aux-questions-faq-les-obligations-legales-de-debroussaillage-old.html>





PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE ET DICRIM DEUX OUTILS POUR LA SÉCURITÉ DE TOUS

La commune de Lesparre-Médoc a mis à jour deux documents essentiels :

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Il définit l'organisation des secours et de la sauvegarde de la population en cas d'événement majeur (tempête, feu de forêt, accident technologique, etc.).

Le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)

Il informe les habitants sur les risques présents sur notre territoire et sur les comportements à adopter.

À conserver précieusement : une version synthétique du DICRIM qui présente les bons réflexes avant, pendant et après un événement grave.

Ces deux documents sont désormais consultables en mairie ou téléchargeables sur le site de la commune : www.lesparre-medoc.fr/mon-quotidien/securite

APPLICATION MOBILE CENTO ACCESS

Pour recevoir une alerte sur votre téléphone en cas d'activation du PCS, n'oubliez pas de télécharger l'application Cento Access en suivant la procédure décrite sur notre site www.lesparre-medoc.fr



Lien Android



Lien iOS



MUNICIPALES 2026, RÉFÉRENDUM OU SCRUTIN ANTICIPÉ ETES-VOUS INSCRIT POUR VOTER ?

Alors que **les prochaines élections municipales sont prévues les 15 et 22 mars 2026**, l'actualité politique nationale rappelle l'importance d'être prêt à toute éventualité : référendum national, élections anticipées ou consultation locale peuvent être convoqués à tout moment.

Que vous ayez récemment déménagé, changé d'état civil, ou que vous soyez un jeune majeur, **votre inscription (ou mise à jour) est une démarche simple mais indispensable pour exercer votre droit de vote.**

Qui doit s'inscrire ?

- Les nouveaux habitants de la commune,
- Les jeunes de 18 ans non-inscrits automatiquement,
- Les citoyens ayant **changé d'adresse ou de nom**,
- Les ressortissants de l'Union Européenne résidant en France (pour les élections locales).

Comment s'inscrire ?

- En ligne sur service-public.fr ou en mairie, muni d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Les demandes d'inscription sur les listes électorales pour participer aux prochaines élections municipales devront être déposées **au plus tard le vendredi 6 février 2026** à l'exception des inscriptions dérogatoires.

Vérifiez votre inscription

Il est essentiel de s'assurer, dès aujourd'hui, que **vous êtes bien inscrit(e) sur les listes électorales de la commune** et que vos informations sont à jour (nom, adresse, bureau de vote).

Vous pouvez le faire en ligne, gratuitement sur le site officiel :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788>

Attention en cas de déménagement !

Si vous avez déménagé même à l'intérieur de la commune et que vous n'avez pas signalé votre nouvelle adresse au service Élections, vous risquez :

- D'être radié(e) des listes électorales,
- De ne pas recevoir votre carte électorale et/ou la propagande électorale,
- Et de ne pas pouvoir voter le jour du scrutin.

Pour toute question, le Pôle Administration Générale de la mairie est à votre écoute.



Bien préparer sa rentrée, c'est aussi demander un coup de pouce à votre CCAS

L'aide aux loisirs culturels ou sportifs (de 6 à 16 ans)

Vous êtes Lesparrain et votre enfant souhaite participer à une activité extrascolaire sur la commune. À partir de l'année scolaire 2025-2026 une aide de 50 € par enfant (au lieu de 30 €) pour la pratique d'un loisir vous sera allouée.

L'aide aux voyages

Le CCAS vous propose une aide pour les voyages scolaires, la prise en charge est de 30 % du coût restant à charge de la famille, ne pouvant pas excéder 50 € par enfant pour les primaires, 80 € par enfant pour les collégiens et 100 € par enfant pour les lycéens (sous conditions de ressources).

La bourse aux études

Afin d'aider les étudiants partant de Lesparre pour leurs études, le CCAS vous propose une bourse de 250 € pour financer les frais liés à l'installation dans un appartement, l'internat ou les frais d'inscription dans une école (sous conditions de ressources).



Vente de violons d'occasion

30 Violons 1/2 : Violon entièrement sculpté avec table en épicéa massif et corps en érable massif
Manche et chevalet en érable, mentonnière et chevilles en érable et contreplaqué teinté
Cordier de réglage fin avec 4 ajusteurs fins et étui standard.

Prix : 30€ l'unité, prix dégressif par lot

10 Violons 1/4 : Violon entièrement sculpté avec table en épicéa massif et corps en érable massif, manche et chevalet en érable, mentonnière, chevilles, réglage avec 4 accordeurs fins, comprend un arc et un étui standard.

Prix : 30€ l'unité, prix dégressif par lot

20 Violons 3/4 : Violon entièrement sculpté avec table en épicéa massif et corps en érable massif
Manche et chevalet en érable, mentonnière et chevilles en érable et contreplaqué teinté
Cordier de réglage fin avec 4 ajusteurs fins et étui standard.

Prix : 30€ l'unité, prix dégressif par lot



Ma Commune, Ma Santé, L'accès à la santé pour tous

Cette complémentaire santé est ouverte à l'ensemble des administrés de la commune. Elle repose sur une tarification optimisée. Les personnes possédant déjà une mutuelle pourront aussi bénéficier de conseils de la part de l'association ACTION.

Des permanences hebdomadaires, d'information et d'inscription, sans rendez-vous, sont prévues, les jeudis, 2 octobre 2025, 5 février, 2 avril, 2 juillet, 1er octobre 2026, de 9h30 à 12h30 à la salle La Forêt, Place Saint Clair à Lesparre.



Retour en images sur nos journées de prévention

Précarité menstruelle

Les actions de sensibilisation ont pu être réalisées sur les 3 structures ciblées : DAMP, Mission Locale et MDS de Lesparre entre le mois de mai et de juin 2025, qui nous ont gracieusement accueillis.

Une exposition a été réalisée à la salle François Mitterrand, le mardi 1er juillet de 14h à 16h.

Elle a permis de faire découvrir la diversité des œuvres réalisées sur une seule et même thématique. A la fin de l'après-midi, un kit hygiénique a été offert aux participantes.

Nos centenaires à l'honneur

Le 18 juin dernier, Monsieur le Maire s'est rendu chez M Renom à l'occasion de son centième anniversaire.

Pour les personnes qui résident sur la commune de Lesparre Médoc et qui fêtent leurs 100 ans et plus, merci de vous faire connaître auprès du CCAS.

Une petite attention vous est réservée.





14 juillet : Fête Nationale et défilé



14 juillet : Fête Nationale et défilé



8-10 août : 75ème Fête du vin et de la gastronomie



8-10 août : Salon Minéraux & Bien-être



15 juillet : remise de la maquette "Air France Lesparre"



22 juillet : Cinéma en plein air "Némo"



23-24 août : Les Médiévales



23-24 août : Les Médiévales



27 juillet : Cérémonie patriotique Vignes Oudides



1er août : Bal des pompiers



30 août : Forum de la Vie lesparraine



30 août : Forum de la Vie lesparraine



6 septembre : Accueil des nouveaux arrivants



6 septembre : Accueil des nouveaux arrivants



1er août : Bal des pompiers



8-10 août : 75ème Fête du vin et de la gastronomie



Dés herbage littéraire

Bibliothèque

04/10
10h & 14h

Littérature

La bibliothèque organise sa grande vente de livres d'occasion.

1 € le livre
Tout doit disparaître !

Tout Public - Payant

Informations : Bibliothèque - 05 56 41 80 66 / bibli.lesparre@gmail.com

Concert & Tapas "Malaka"

CALM

04/10
19h30

Musique

Une invitation à apprécier la simplicité d'une musique porteuse de messages à la frontière du folk et de la soul.

Une expérience musicale envoûtante.

Tout public - Concert gratuit - Tapas payantes

GREENPISTE records

Informations : CALM - 06 18 56 43 01 / lecalm33340@gmail.com

Lespar'Rose

6^{ème} EDITION

Sensibilisation au dépistage des CANCERS

SAMEDI 4 OCTOBRE : Point info
9h à 12h30 : Tour de L'Honneur (Lesparre)
Point d'information & inscription à la marche

SAMEDI 4 OCTOBRE : Marche
15h30 à 17h : SAM OMNISPORTS (Lesparre)
Inscription à la marche
17h30 : SAM OMNISPORTS (Lesparre)
Départ de la marche rose
Agir et participer au dépistage et à la prévention des Cancers
19h : Apér'Ose

Organisé par : Lesparre médoc

Pré-inscriptions :
Mairie de Lesparre/SAM Omnisports/CALM/Bibliothèque municipale
ccas@mairie-lesparre.fr

LOGÉA, Lesparre médoc, Crédit Mutuel du Sud-Ouest, Mazarin

Le Mois de la Peur "L'Hirondelle noire"

Bibliothèque

01/10 au 25/11

Expositions

Exposition interactive, Atelier In8 « Qui a refroidi Lemaure ? »

Exposition de l'Artiste Gauthier Joyeux
Vernissage le 10/10 à 18h

Ados/Adultes à partir de 12 ans - Gratuit

Informations : Bibliothèque - 05 56 41 80 66 / bibli.lesparre@gmail.com

Le Mois de la Peur "L'Hirondelle noire"

Bibliothèque

11/10 à 10h
29/10 à 15h

Bibliocréativité

Fantaisies littéraires Tome 1
avec l'artiste Christine Allibrant

Ados - Gratuit - Sur inscription (nombre de places limité)

Informations : Bibliothèque - 05 56 41 80 66 / bibli.lesparre@gmail.com

élections TOP-MODELS 2025

Hommage à Mme de Fontenay

Carment Dourville

DIMANCHE 19 OCT
14h30
salle F. Mitterrand Lesparre
réservations : 06 86 02 59 99
Office Tourisme : 05 56 41 21 56

20€

E.Leclercq, Lesparre médoc, Mazarin

Spectacle d'Halloween

CALM

31/10
14h & 16h

Jeunesse

"Baba Yaga un conte dansé et dessiné"

14h, 1er spectacle
15h, Goûter offert
16h, 2e spectacle

Dès 5 ans - Gratuit - Sur réservation au 06 18 56 43 01

Informations : CALM - 06 18 56 43 01 / lecalm33340@gmail.com

Théâtre des Chartrons "Fallait pas le dire"

CALM

15/11
20h30

Théâtre

Fallait pas le dire ! Surtout à quelqu'un de mauvaise foi. Parce qu'aujourd'hui tout est sujet à discussion, ils vont s'en donner à cœur joie.

Tout Public - Tarif : 20€ - Billetterie au CALM ou sur place le soir-même

THÉÂTRE CHARTRONS

Informations : CALM - 06 18 56 43 01 / lecalm33340@gmail.com

Concert & Tapas "O c'est nous !"

CALM

29/11
19h30

Musique

O C'EST NOUS est un live explosif de good vibes. Une énergie débordante qui touche les cœurs et fait danser les corps.

Tout public - Concert gratuit - Tapas payantes

UNI SON

Informations : CALM - 06 18 56 43 01 / lecalm33340@gmail.com